

## SEANCE DU CONSIEL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019

Présents : Pierre GILBERT, Jeannine FAIVRE, Bruno CIOE, Maryse NICOD, Sylvain PAUCOD

Excusé : Pierre LOMBARDET

Secrétaire : Maryse NICOD.

### Projet de fusion de Communauté de Communes :

Le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien du rattachement de la commune à la Communauté de Communes Petite Montagne.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DONNE** un avis favorable pour rester à la Communauté de Communes Petite Montagne

### Prise de compétence « Eaux Pluviales Urbaines » par la Communauté de Communes Petite Montagne :

La Communauté de Communes Petite Montagne demande aux conseils municipaux de se positionner sur la prise de compétence 'Eaux Pluviales Urbaines » prévue par la loi NOTRe.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**APPROUVE** la prise de compétence par la Communauté de Communes Petite Montagne

### Questions diverses :

**Ecole de St Julien** : L'école de Saint Julien a fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle pour les classes de CM1 et CM2 concernant un séjour au centre Eden de Cuisery sur le thème « astronomie ». Deux enfants de la commune sont concernés.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DIT** que la subvention correspond à 50 % du séjour de l'enfant

**OCTROIE** 45.00 € par enfant

**Ecole « Le Corbusier »** : L'école « Le Corbusier » a fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle pour un séjour au Maroc afin d'y installer de l'eau. Un enfant de la commune est concerné.

Monsieur Pierre GILBERT étant concerné par cette décision quitte la salle pendant les délibérations

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

**DIT** que la subvention correspond à 50 % du séjour de l'enfant

**OCTROIE** 150.00 € pour l'enfant

**Logement communal** : La VMC de ce logement va être changé. Il conviendra aux locataires de justifier pour les ans de l'entretien de la VMC et du ramonage.

**Vente du lavoir aux chasseurs** : La commune va faire établir un bilan énergétique. Celui-ci sera transmis au notaire d'Orgelet.

Des pins situés au Belvédère sont à couper car il y a un réel danger. Monsieur Sylvain PAUCOD est en charge de ce dossier.

**Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10**